

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, qui s'est tenue le 9 mars 2026 à 20 h dans la Salle du conseil, située au 8, rue du Saint-Rosaire à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Les membres du conseil, composé de Manon Belzile, Guylaine D'Amours, Claude Boucher, Alain Dubé, Carl Gagné et Rémi Ouellet sont présents.

Formant le quorum sous la présidence de Josée Ouellet, mairesse.

Sont aussi présents :

Cynthia Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière
Yvon Junior Sirois, directeur des travaux publics

RÉSOLUTION 2026-03-062

Dépôt de la liste des contrats municipaux de l'année 2025

ATTENDU QUE la Municipalité doit publier sur son site Internet au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, passé au cours du dernier exercice financier complet précédent lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$;

ATTENDU QUE la liste indique, pour chaque contrat, le nom du cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat (art. 961.4 (2) C.M.);

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal, ladite liste pour l'année 2025, laquelle sera disponible sur le site Internet de la Municipalité le 11 mars 2026;

ATTENDU QU'une copie de cette liste est déposée à la présente séance et a été transmise aux membres du conseil le 6 mars 2026;

ATTENDU QUE l'application du Règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

EN CONSÉQUENCE,

La Municipalité de Saint-Hubert accepte ladite liste comme présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.



Cynthia Bérubé
Directrice générale et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, le 9 mars 2026
